



Conseil Municipal du 28 novembre :

Réseau de chaleur Bois Energie :

Le Conseil a retenu la SCIC ERE 43 , leur partenaire METEOR pour la réalisation de ce réseau de chaleur Bois Energie et l'eco-architecte Alexis Monjauze pour la construction de la chaufferie. Le Conseil approuve à l'unanimité le contrat de délégation qui prévoit :

la mise à disposition d'une partie de parcelle communale de 150m² environ pour la construction d'une nouvelle chaufferie.

Le regroupement dans cette DSP de trois réseaux (deux existants>>Résidence du Lizieux et Albert Camus) et celui à créer appelé des Ombrages.. pour un montant de chaleur cumulée de 762Kw au moins, compris Albert Camus (314Kw) et Résidence Lizieux (120Kw). Les travaux d'installation du nouveau réseau de chaleur devront être concomitants avec la reprise des réseaux eau électricité ... qu'envisage la commune en 2024.

Le contrat de délégation prendra fin le 30 juin 2044.

Subventions pour l'Ecole Albert Camus :

Trois demandes sont examinées par le Conseil. La première concerne la dotation annuelle pour les 95 élèves de l'école (cahiers, papier, outils pédagogiques..) d'un montant de 45 € par enfant. Accord du Conseil .

La seconde concerne la dotation annuelle dévolue précisément à la mise en œuvre de projets pédagogiques d'un montant de 16€ par élève. Accord du Conseil.

La troisième exceptionnelle pour un renouvellement de livres au CE1 (manuel de lecture) et au CP (manuel de lecture TAOKI) pour 360€. Accord du Conseil.

Convention avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires .

Dans le cadre des travaux concernant le centre bourg et la route du Lizieux, il s'avère nécessaire après échanges avec les services du département de mettre en œuvre un plan guide ou plan de circulation qui offrira une vue plus globale des enjeux à l'échelle du Bourg .

La commune a candidaté avec succès fin octobre au dispositif « Village d'avenir » qui lui permet de bénéficier d'un accompagnement gratuit pendant six mois par un cabinet conseil pour réaliser ce travail d'un montant de 41 640€ H.T L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires finance à 100% cette étude. Le Conseil Municipal adopte cette convention à l'unanimité. La première réunion de présentation aura lieu le 4 décembre matin et après-midi avec Mr le Sous-Préfet à partir de 14h30.

Virement de crédits et Décisions modificatives :

Le Conseil approuve le virement de crédits nécessaire au budget général pour un montant de 8 132.93€ au chapitre dotation aux amortissements.

Le Conseil approuve les décisions modificatives nécessaires aux Budgets assainissement, budget de l'eau et Camping.

Choix des dossiers à présenter pour la DETR 2024 :

Le Conseil décide de présenter une demande de DETR concernant :

-- les études sur les projets d'aménagement du carrefour central, route du Lizieux et cour de récréation...

-- les travaux de voirie suivant les préconisations faites par GEOPTIS sur les voiries communales .

DIVERS :

Achat bien de section à l'Aulagner-Grand

Avis favorable du conseil, les ayants droits devront être consultés, sachant que les conditions sont les suivantes : 10€ le m² , frais de géomètre et notaire à la charge de l'acquéreur. Il s'agira ici de s'assurer du maintien de la desserte des propriétés voisines.

Demande aliénation chemin rural au Pin.

Avis favorable du Conseil. Il s'agit aussi de s'assurer du maintien de la desserte des propriétés voisines. Nécessité d'une enquête publique.

Les conditions de vente sont les mêmes que ci-dessus.

Demande aliénation chemin rural à La Varenne.

Avis favorable, les ayants droits seront consultés et une enquête publique devra être lancée.

Les conditions de vente sont les mêmes que ci-dessus étant entendu que ce projet d'aliénation ne pourra voir le jour que si le projet ci-dessous est réalisé.

Demande d'échanges de terrain à La Varenne pour création d'un chemin rural.

Avis favorable. Les ayants droits seront consultés et une enquête publique est nécessaire. Les terrains feront l'objet d'un simple échange

Chemin piétonnier route de Tence :

Il s'avère que dans le cadre de ces travaux d'aménagement il y a une dizaine d'années, quelques parcelles servant d'assiette au chemin piétonnier n'avaient pas encore été cédées à la collectivité. Le conseil donne son accord pour que le Département de la Haute Loire poursuive la régularisation. L'achat des parcelles C932, C933, C935 C 945 et C 941 sera finalisé selon les conditions de la promesse de vente du 11 sept 2009.